



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Amiens, le 19 octobre 2016

académie
Amiens

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Division des Examens et
Concours

Bureau du DNB – CFG - DELF

Barbara Cauterman,
chef de bureau
Tél. 03 22 82 38 61

Dossier suivi par
Chloé Arnould
Gestionnaire

Tél. 03 22 82 69 77
Fax. 03 22 82 39 83

Mél : dnb2@ac-amiens.fr

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Horaires d'ouverture :
8h00 à 18h00,
du lundi au vendredi

Le Recteur de l'Académie d'Amiens
Chancelier des universités

à

Mesdames, Messieurs les Chefs
d'établissement public,
S/c de Messieurs les Directeurs Académiques des
Services de l'Education Nationale de l'Aisne, de
l'Oise et de la Somme,

Mesdames, Messieurs les Chefs
d'établissement privé,
S/c de Messieurs les Directeurs diocésains

Objet : Diplôme d'Etudes en Langue Française (DELF), session 2017.

L'Académie d'Amiens organise en 2017 une session du DELF scolaire pour laquelle j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les mesures retenues pour les inscriptions.

Public concerné :

Cet examen s'adresse aux élèves allophones nouvellement arrivés en France (EANA) et pris en charge actuellement ou ayant été pris en charge, soit dans une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A), soit dans un dispositif particulier (par exemple quelques heures de FLS).

Les élèves s'inscriront à l'un des trois niveaux présentés (A1, A2 et B1). J'appelle votre attention sur la nécessité d'apporter un soin particulier au choix du niveau en fonction des compétences linguistiques de l'élève.

Dans le cadre de la convention entre le CIEP et l'Education Nationale, le B2 n'est plus proposé aux établissements scolaires.

Les professeurs remettront à chaque élève concerné une fiche de pré-inscription papier (cf. modèle joint) qui devra impérativement être vérifiée par le professeur et le secrétariat de l'établissement, Il est essentiel que les données relatives à l'identité (nom, date, lieu de naissance et nationalité) soient correctes et bien orthographiées.

A cet égard, je vous demande d'observer un contrôle très rigoureux ; en effet, ces informations apparaîtront sur les attestations et les diplômes qui sont des documents qui accompagnent leurs détenteurs toute leur vie scolaire et professionnelle.

Ces fiches vous faciliteront la saisie des informations sur le tableau *Excel* ci-joint qui devra être adressé, complété sans aucune modification, par courriel au bureau du DNB-CFG-DELF du service des examens et concours du Rectorat, ce.dec1@ac-amiens.fr.

Inscriptions:

- Inscriptions du **lundi 21 novembre 2016 au jeudi 15 décembre 2016 inclus ;**
- Envoi du tableau *excel* complété pour le **jeudi 15 décembre 2016 au plus tard ;**
- édition par le bureau du DNB-CFG-DELF des confirmations d'inscription qui vous seront envoyées. Ces confirmations devront être vérifiées et signées par l'élève, ses parents et le chef d'établissement ;

- Retour des confirmations d'inscription pour le **vendredi 13 janvier 2017, dernier délai** au bureau du DNB-CFG-DELF.

Le public particulier auquel s'adresse ce diplôme me conduit à ouvrir une seconde campagne d'inscription qui permettra **aux seuls élèves affectés après le 15 décembre 2016** de s'y inscrire. **Les demandes de changement de niveau pour les candidats inscrits lors de la première campagne d'inscription ne seront pas prises en compte.**

Cette seconde phase d'inscription se déroulera selon la procédure suivante :

- inscriptions du **lundi 6 au vendredi 10 mars 2017** ;
- le **lundi 13 mars 2017** : édition et transmission par la DEC des confirmations d'inscription aux établissements ;
- distribution de ces confirmations aux candidats pour vérification et signature ;
- retour des confirmations signées pour le **lundi 20 mars 2017 dernier délai**.

Epreuves

L'**épreuve écrite** collective aura lieu, dans les centres désignés :

- le **mardi 16 mai 2017** à 09h00 pour les niveaux A1, A2 et B1.

Les **épreuves orales** auront lieu:

- du **lundi 15 mai 2017** au **17 mai 2017**.

Descriptif des épreuves :

Epreuves collectives écrites

	A1	A2	B1
Compréhension de l'oral	20 minutes (document durée Maximale de 3 min.)	25 minutes (document durée Maximale de 5 min.)	25 minutes (document durée Maximale de 6 min.)
Compréhension de l'écrit	30 minutes	30 minutes	35 minutes
Production écrite	30 minutes	45 minutes	45 minutes

Épreuve individuelle

	A1	A2	B1
Temps de préparation	10 minutes	10 minutes	10 minutes
Passation	5 à 6 minutes	7 à 8 minutes	15 minutes

Vous pourrez trouver des informations complémentaires :

- sur le site du CIEP www.ciep.fr/delfdalf, rubrique DELF scolaire ;
- auprès des professeurs chargés de l'enseignement du français langue seconde ;
- dans les dispositifs existant dans votre établissement ;
- auprès du bureau du DNB-CFG-DELF de la DEC.

Je vous remercie par avance de votre précieuse collaboration.

Pour le recteur et par délégation,
Le chef de la Division des Examens et Concours,



Sophie LUQUET